CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES

NO COUR : 400-11-006699-226

NO DOSSIER : 0000579-2022-QC

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE LA *LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES*, L.R.C. (1985), CH. C-36, TELLE QU'AMENDÉE :

RELANCE D.P. INC.
9298-9524 QUÉBEC INC.

Débitrices

-et-

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC. (PERSONNE RESPONSBLE ET DÉSIGNÉE : ÉRIC PRONOVOST, CPA, CA, CIRP, SAI)

Contrôleur

PREUVE DE RÉCLAMATION

En vertu de l'Ordonnance rendue par la Cour supérieure du Québec (Chambre commerciale) (le « **Tribunal** ») le 17 août 2022, avis est par les présentes donné que tout Créancier ayant une réclamation contre les Débitrices est enjoint de produire un formulaire de Preuve de Réclamation, avec les documents de support, auprès du Contrôleur dans un délai de quarante-cinq (45) jours de la réception de *l'Avis de dépôt des preuves de réclamation : Relance D.P. et Al*.

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.
(PERSONNE RESPONSBLE ET DÉSIGNÉE :
ÉRIC PRONOVOST, CPA, CA, CIRP, SAI)
Agissant en sa capacité de
Contrôleur aux affaires et aux finances des Débitrices
À l'attention de Monsieur Éric Pronovost, CPA, CA, CIRP, SAI
3075, chemin des Quatre-Bourgeois, bureau 200
Québec (Québec) G1W 5C4
Courriel : eric.pronovost@mallette.ca
Télécopieur : 418-656-0800

A. DÉTAILS AFFÉRENTS AU CRÉANCIER

1. Nom légal complet du créancier : (le « **Créancier** ») : _____

2. Adresse postale complète du Créancier : _____

3. Numéro de téléphone du Créancier : _____

4. Numéro de télécopieur du Créancier : _____

5. Adresse de courrier électronique du Créancier : _____

6. Nom du représentant du Créancier : _____

B. PREUVE DE RÉCLAMATION

Je (*Nom du Créancier ou du représentant du Créancier*) _____ certifie par les présentes que je suis (*Précisez le titre ou la fonction*) _____ du Créancier d'une des Débitrices, soit (*Cochez*) :

☐ Relance D.P. Inc.

☐ 9298-9524 Québec Inc.

Et que je suis au courant de toutes les circonstances entourant la Réclamation visée par les présentes.

Note : Le Créancier qui détient des Réclamations distinctes contre les différentes Débitrices doit déposer un formulaire de preuve de réclamation distinct pour chacune de ses Réclamations.

C. NATURE DE LA RÉCLAMATION

(*Cochez et complétez la catégorie appropriée*)

☐ RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE_____$CA
En ce qui concerne cette créance, le Créancier ne détient aucun avoir de la (ou des) Débitrice(s) à titre de garantie.

☐ RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____$CA
En ce qui concerne cette créance, le Créancier détient des avoirs de la (ou des) Débitrice(s) à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____$CA et dont les détails sont mentionnés ci-après.

☐ RÉCLAMATION DE RESTRUCTURATION AU MONTANT DE _____$CA

D. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

La Réclamation en B et C engage aussi la responsabilité des Administrateurs ou Dirigeants de la (ou des) Débitrice(s) visée(s).

Description de la Réclamation	Montant

E. PARTICULARITÉS DE LA RÉCLAMATION ET DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

Veuillez fournir dans un document séparé tous les détails de la Réclamation, y compris le montant et la description de toute transaction ou accord donnant lieu à la Réclamation ainsi qu'une description de la garantie, le cas échéant, accordée au Créancier en ce qui concerne la Réclamation et l'estimation de la valeur de cette garantie. Veuillez également fournir des détails sur tous les crédits, remises, demandes reconventionnelles ou paiements auxquels la Débitrice a droit. Si la Réclamation est conditionnelle ou non liquidée, indiquer le fondement et fournir les preuves sur la base desquelles la Réclamation a été évaluée.

Veuillez joindre tous les documents nécessaires pour étayer le montant, la nature et la validité de votre Réclamation, tels que factures, relevés de compte, affidavits, accords, transactions ou autres documents.

F. DÉPÔT DE LA RÉCLAMATION

Tout Créancier est enjoint de soumettre sa Preuve de Réclamation dûment remplie accompagnée des documents justificatifs **dans un délai de quarante-cinq (45) jours** de la réception de *l'Avis de dépôt des preuves de réclamation : Relance D.P. et Al*.

Les Créanciers doivent produire leurs Preuves de Réclamation auprès du Contrôleur par la poste, messagerie, télécopieur ou courriel, et s'assurer que lesdites Preuves de Réclamation sont effectivement reçues par le Contrôleur à l'adresse suivante :

M. Éric Pronovost, CPA, CIRP
MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.
Contrôleur
3075, chemin des Quatre-Bourgeois
Bureau 200
Québec (Québec) G1W 5C4
Courriel :eric.pronovost@mallette.ca
Télécopieur : 418-656-0800

Avec copie à :

Me Matthew Maloley / Me Audréanne Noël
DE GRANDPRÉ CHAIT S.E.N.C.R.L.
Avocats pour le Contrôleur
800, boulevard René-Lévesque Ouest
26e étage
Montréal (Québec) H3B 1X9
Courriels : mmaloley@dgchait.com / anoel@dgchait.com

Ainsi qu'à :

Me François Daigle
DAIGLE & MATTE, AVOCATS FISCALISTES INC.
Avocats pour les Débiteurs
466A Rue Bonaventure
Trois-Rivières (Québec) G9A 2B4
Courriel :fdaigle@dmdroit.com

F. ATTESTATION

Je certifie que :

- Je suis le Créancier ou le représentant autorisé du Créancier
- Je suis au courant des circonstances liées à cette Réclamation
- Le Créancier revendique cette Réclamation contre la (ou les) Débitrice(s)
- Toutes les pièces justificatives liées à cette Réclamation sont annexées.

DATÉ à _____ le _____ jour de _____ 2022.

_____	_____
(*Signature du témoin*)	(*Signature de la personne remplissant ce formulaire*)
_____	_____
(Caractères d'imprimerie)	(Caractères d'imprimerie)

La version électronique de ce formulaire est disponible au https://syndics.mallette.ca/dossier-public/relance-d-p-inc/